

DELIBERATION N° 35 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2020

Objet : Budget primitif 2020

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	23
Votants	27

Rapporteur : F. SAINT-PIERRE

Pièces jointes : Budget primitif 2020
Tableau de vote

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 29 mai 2020, se sont réunis, exceptionnellement en Salle Jean Lurçat sise Place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le jeudi 4 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 44*).

Présents : M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme GUINOT-MICHELET, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. CHAUFOUR, Mme MORO-CHARKI, M. PLAS.

Absents représentés : Mme POMMEREAU représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, M. DELANNOY représenté par M. PERRIMOND, M. JADOT représenté par M. RIONDET, Mme GAUTHIER représentée par M. PLAS.

Absents non représentés : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. DEZETTER, M. CARBRIAND, M. SALVI, Mme MOUTTE.

Secrétaire de séance : Robin REDA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-1 et suivants,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Saint-Pierre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote, Chapitre par Chapitre, du Budget Primitif de l'exercice 2020, détaillé dans le tableau annexé à la présente délibération.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses et Recettes

à la MAJORITE (22 POUR ; 2 CONTRE : A. PLAS, L. GAUTHIER ; 3 ABSTENTIONS : S. FUSELLIER, E. CHAUFOUR, P. MORO-CHARKI),

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général
Chapitre 012	Charges de personnel
Chapitre 014	Atténuation de produits
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante
Chapitre 66	Charges financières
Chapitre 67	Charges exceptionnelles
Chapitre 022	Dépenses Imprévues
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections

Chapitre 023 Virement à la Section d'Investissement

Recettes

Chapitre 70	Produits des services
Chapitre 73	Impôts et taxes
Chapitre 013	Atténuation de charges
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante
Chapitre 77	Produits exceptionnels
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219103264-20200605-2020-35-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2020
Affichage : 09/06/2020

- SECTION D'INVESTISSEMENT

à la MAJORITE (22 POUR ; 2 CONTRE : A. PLAS, L. GAUTHIER ; 3 ABSTENTIONS : S. FUSELLIER, E. CHAUFOR, P. MORO-CHARKI),

Dépenses

Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles
Chapitre 23	Immobilisations en cours
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 27	Autres immobilisations financières
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 041	Opérations patrimoniales

Recettes

Chapitre 13	Subventions d'investissement
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations
Chapitre 23	Immobilisations en cours
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections
Chapitre 041	Opérations patrimoniales
Chapitre 021	Virement de la Section de Fonctionnement
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté

APPROUVE chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 42 593 080,23 € réparti comme suit :

Section de fonctionnement : 31 948 301,14 €

Section d'investissement : 10 644 779,09 €

DIT que la délibération en date du 19 décembre 2019 relative au mandatement des dépenses d'investissement - exercice 2020 est abrogée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 5 juin 2020



Le Maire,

Michel PERRIMOND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.